



# Le coordinateur de Retour au Travail



Dr Véronique DUMONCEAU  
UNMS  
Direction Médicale

# Le cadre légal

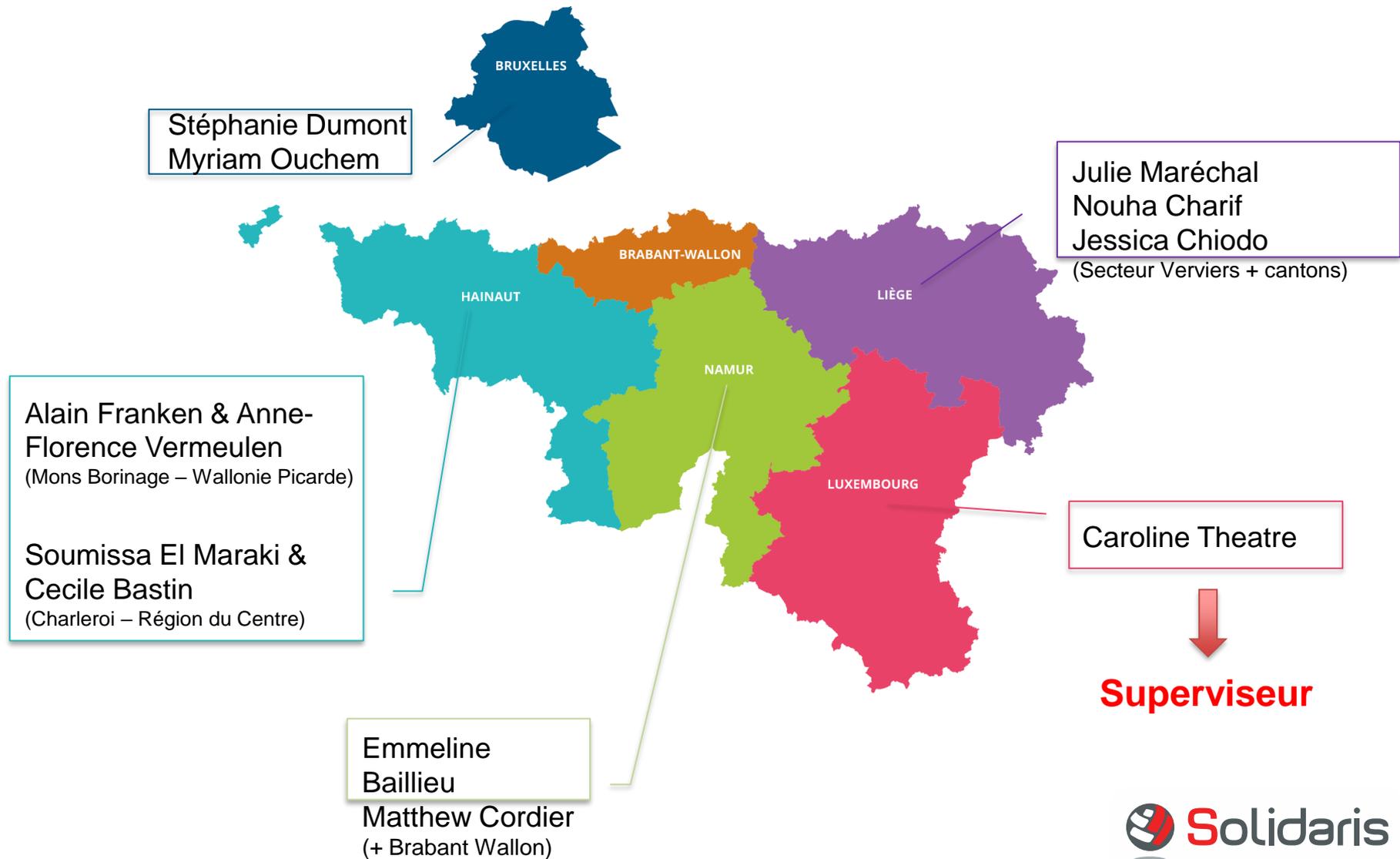
## Accord du gouvernement du 30/09/2020

- Sur le concept de coordination de retour au travail
- Sur le projet de modification de l'AR du 03/07/1996
- Sur l'octroi des frais d'administration aux OA

# Frais d'administration

- Pour 2022, 40 RTWC répartis au sein des OA en fonction de leur nombres d'assurés  
OA 300  
francophones 8  
6 en Wallonie  
1 à Bruxelles et 1 superviseur
- Pour 2023, 60 RTWC en tenant compte aussi des paramètres d'effort

# Répartition des RTWC



# Evaluation qualitative et quantitative

- Monitoring permanent des actions (enregistrement)
- Evaluation annuelle par le comité de gestion du Service des Indemnités de l'INAMI (échange de données entre les OA et l'INAMI)
- Evaluation scientifique en 2024 (centre de connaissance de l'incapacité de travail de l'INAMI)
- Plate-forme de communication avec tous les intervenants : TRIO, AS, Organismes de Réinsertion Régionaux

# Terminologie

- Trajet de retour au travail “ Fourre tout ” : Actions vers l’emploi
- Trajet de Réintégration CODEX( TRI- emploi : CODEX sur le bien-être au travail, avec le Médecin du Travail).
- Trajet de Réinsertion socioprofessionnelle (trajets INAMI)
- Le coordinateur de retour au travail : le coordinateur de retour au travail en accord avec l’assuré social et après concertation avec le médecin conseil réalise toutes les actions nécessaires, prend contact avec toutes les personnes concernées en vue d’un retour adapté vers l’emploi. C’est une approche pluridisciplinaire et intégrée. Le coordinateur de retour au travail coordonne toutes les procédures.

# Missions

- Entretiens
- Accompagnement
- Enregistrement des actions / plan de réintégration

# Questionnaire

- A 10 semaines d'ITT sauf exceptions
- Volet socio- prof et réintégration(15 Q)
- Rappel à 12 et 14 semaines

# QSP

- Quick- scan / catégorisation : évaluation des capacités restantes
- A 16 semaines
- Cat 1 reprise spontanée avant 6 mois d'ITT
- Cat 2 illusoire
- Cat 3 besoin de temps
- Cat 4 actions pour réinsertion SP

# Parcours A

- MC
- Précoce ou à n'importe quel moment
- Envoi dans le mois chez le CRAT

# Parcours B

- Affilié
- Le CRAT organise un contact et vérifie si Q
- Le CRAT se concerta avec le MC
- Si MC ok , convocation

# Premier entretien

- Si contrat de travail , conseiller médecine du travail / Si refus , démarrer un trajet INAMI et prévenir la médecine du travail
- Sans contrat , démarrer trajet INAMI
- 2 documents : consentement et déclaration positive d'engagement

# Trajet chez l'employeur avec le médecin du travail

- Grand principe :
  - Le CRAT et le MC récupèrent la main quand le trajet est terminé :
  - 3 absences consécutives
  - Décisions « C »
  - Refus du travailleur
  - Impossibilité pour l'employeur (rapport motivé)

# Trajet INAMI

- Pris en charge financièrement par l'INAMI
- Soit procédure classique si projet clairement identifié et compatible d'emblée
- Soit convention Forem /OA/INAMI

# Suivi & enregistrements

- Plate- forme WEB
- Dossier médical électronique (Echange CRAT et MC)
- Perspective : plate- forme TRIO

# Nouveautés 2023

- Extension de la législation aux TI
- PVFA : responsabilisation financière des affiliés
- Sanctions : responsabilité financière des affiliés
- Parcours C : démarche spontanée des invalides (inscription Forem)

# Politique du Disability Management

- Prise en charge précoce/ Prévention
- Besoins individuels / environnement / cadre légal
- Approche bio- psycho- sociale / multidisciplinaire
- Formation à l'INAMI depuis 2016

# Perspectives pour les organismes assureurs

- Le complément de participation à l'emploi
- Prime de 1000<sup>€</sup> pour les employeurs

# “Suspension” du trajet

A tout moment le trajet RTWC est suspendu si information reçue qu'un TRI employeur a commencé avec une proposition concrète de travail adapté

# En cas « d'impasse »

Si une étape tourne mal, si quelque chose change dans la situation, le RWTC reprend le parcours et soutien.

# La présomption légale

- Afin d'éviter qu'un trajet ne soit considéré comme un risque de perte de reconnaissance, une présomption légale d'ITT est établie.
- MAX 6 mois " ni prolongée, ni suspendue"
- Elle s'applique au bénéficiaire
- soit liée par un contrat de travail , à partir du jour de signature du plan de réintégration jusqu'à la veille du jour où il reprend le travail chez l'employeur;
- soit durant le processus de réinsertion à partir du jour de l'établissement du plan jusqu'au jour où il commence à travailler chez un employeur ou le jour où il commence un programme de reconversion approuvé par la CSCMI

# La présomption légale (suite)

- Elle prend fin 6 mois après le début d'un trajet former
- Elle peut prendre fin prématurément en raison d'une reprise de travail ou la décision de l'assuré d'interrompre le trajet
- Si l'AS a entamé une formation approuvée par la SCMI , la présomption légale s'applique durant la durée de formation approuvée

# Pourquoi avoir reporté le Q à 10 semaines ?

- En 2019, 62 % ont repris le travail après 98 jours et environ 70 % après 126 jours.
- Le point de basculement de 3 mois est généralement accepté comme ligne directrice

# Le profil du RTWC

- Niveau B ( Services Publics fédéraux)
- Formation en Disability management ( ou dans les 2 ans de son engagement(
- Participer aux réunions d'intervision de l'INAMI ( maintien à jour de la certification)

# Le groupe cible de coordination de retour au travail

- 500.000 malades de longue durée
- Une grande partie est trop malade pour un retour au travail
- Au niveau international, un pourcentage de 10 % est mentionné pour possible retour au travail
- On part du principe que 50% des 50.000 personnes ont besoin d'un soutien soit un groupe de 25000 personnes par an

# Au niveau opérationnel sur le terrain et communication

UN VASTE CHANTIER EN  
CONSTRUCTION ...  
UN TRAVAIL TITANESQUE ...

*merci!*

The word "merci!" is written in a black, cursive script. It is surrounded by decorative elements: three gold stars with white centers, several small black dots, and two black curved lines that resemble comet tails or swooshes. The entire graphic is centered on a white background.